

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

**EXTRAIT N° 14.26 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 2 JUN 2026

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 14
- Présents : 12
- Votants : 13 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 13 (13 pour, 0 contre, 0 abstention)
- Secrétaire de séance : Florent ARMAND

Le deux juin deux-mille-vingt-six, à dix-sept heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-six mai deux-mille-vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Jean-Pierre TEMPLIER, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ALLIROL Béatrice, ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, DURANCEAU Damien, GAY Robert, JAFFRE Sylvain, LOMBARD Pascal, MARTIN Florent, PELOUX Nicole, TARDY Lionel, TEMPLIER Jean-Pierre et TRUPHEME Anne

Représenté : MAGNAN Jean-Michel, représenté par TEMPLIER Jean-Pierre, à qui il a donné procuration.

Absent excusé : MAGNUS Philippe.

ORDRE DU JOUR : Constitution de provisions au budget général

Considérant le principe de prudence comptable obligeant les collectivités territoriales à constituer des provisions pour risque dès l'ouverture d'un contentieux ou l'apparition d'un risque financier, il est proposé de constituer deux provisions au compte 6815 (dotations et provisions pour risques et charges de fonctionnement) du budget général 2026 :

- une provision de 4 100 € pour couvrir la perte financière ou la franchise en cas d'accident sur un véhicule de location ;
- une provision de 100 000 € afin de couvrir les risques de travaux d'urgence liés à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire approuve la constitution de ces 2 provisions au budget général 2026.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Pierre TEMPLIER



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : **11 JUN 2026**